



Info_109_ED_2011-12
9 janvier 2012

CNRS : plusieurs syndicats « dénoncent » les « orientations » du plan d'action RGPP, « visant une diminution des effectifs »

Dépêche AEF 160554 du 06-01-2012

« Nous dénonçons ces orientations visant une diminution des effectifs et une réduction des coûts, sous la pression des délégations globales de gestion, des idex et de l'ensemble des initiatives d'excellence, sans prendre en considération les moyens nécessaires à une recherche de qualité. » Cette déclaration de quatre syndicats – SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sgen-CFDT Recherche EPST et Unsa Recherche (1) – publiée jeudi 5 janvier 2012 sur le site du SNCS, a été prononcée lors d'une réunion consacrée au « plan d'action RGPP (révision générale des politiques publiques) » en cours d'élaboration au CNRS (voir AEF 159610), qui s'est tenue le 16 décembre 2011. Les organisations signataires du texte annoncent qu'« elles se rencontreront début 2012 pour organiser une campagne d'information et préparer des initiatives unitaires contre la RGPP et la mise en place d'une politique qui prépare la marginalisation du CNRS et sa transformation en agence de moyens ».

Le directeur général délégué aux ressources du CNRS, Xavier Inglebert, indiquait à AEF en décembre dernier que ce « plan d'action pour une organisation rénovée des fonctions support » (2), encore à l'état de « document de travail », fait l'objet de quatre réunions avec les syndicats d'ici à la mi-janvier 2012, avant d'être « validé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, puis adopté par le conseil d'administration du CNRS du 17 février 2012 après avis du comité technique, dans la deuxième quinzaine de janvier ». Il rappelait aussi que ces propositions ont fait l'objet de « deux concertations organisées auprès des agents du CNRS ». Le plan d'action fait suite à l'audit des fonctions support qu'a mené l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) en 2011.

« Pseudo concertation »

« Nous dénonçons la pseudo concertation que ce soit avec les personnels ou avec les organisations syndicales autour de l'élaboration du plan d'action », répondent les syndicats dans leur déclaration. Pour eux, les « objectifs sont clairement la réduction des effectifs, la création de plates-formes avec des projets de mutualisation à outrance ainsi que l'externalisation ». Ils en veulent pour preuve que « la partie I du plan d'action, transmise le 14 décembre 2011, acte la suppression de 278 équivalents temps plein pour les fonctions support durant la période 2010-2012 » et que « l'externalisation de l'informatique est maintenue ».

En outre, les organisations syndicales signataires soulignent que « ce plan réaffirme (...) comme axe stratégique du CNRS sa participation à la structuration territoriale de la recherche dans le cadre d'un partenariat avec les universités », ce qui conduit au fait que « l'objectif de la mutualisation des moyens avec les universités est sous-jacent ». Selon elles, « les délégations globales de gestion et les plates-formes de services partagés permettront dans les mois et les années qui viennent de nouvelles suppressions de postes au détriment du CNRS et de sa mission nationale ». Elles soulignent aussi que « les réductions d'emplois de titulaires et la précarisation mettent en péril le fonctionnement des collectifs de recherche et génèrent une pression supplémentaire sur les personnels qui devront s'acquitter des tâches restantes ».

1) Trois syndicats ne figurent pas parmi les signataires : SUD Recherche EPST, SNPRES-FO et le Snirs-CGC.

2) Les fonctions support sont les finances, les achats, la gestion des ressources humaines, le patrimoine, les systèmes d'information, les services généraux, la communication, le juridique, le secrétariat de direction et la restauration collective

RGPP : 114 millions d'euros économisés en 2011 sur les fonctions support des organismes de recherche

Dépêche AEF 159851 du 16-12-2011

« Rationaliser et professionnaliser les fonctions support et soutien des organismes de recherche » permet d'économiser 114 millions d'euros en 2011 par rapport à 2010, et les prévisions d'économies cumulées, toujours par rapport à 2010, sont de 137 millions d'euros en 2012 et de 169 millions d'euros en 2013. C'est l'une des conclusions que tire le sixième rapport d'étape du CMPP (Conseil de modernisation des politiques publiques) sur la mise en oeuvre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), rendu public mercredi 14 décembre 2011. Le document rappelle que « dans les principaux organismes de recherche (Cirad, Inra, CNRS, Inria et Inserm), des audits des fonctions support ont été conduits par l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) entre septembre 2010 et juillet 2011 », dont « les conclusions (...) sont en cours d'exploitation ». Le conseil d'administration de l'Inra a adopté un « plan d'action » en juin 2011. Dans les autres organismes, « des plans d'action sont en cours d'élaboration et de validation » (voir à la suite AEF 159610).

Par ailleurs, signale encore le rapport, en 2012, « les modifications statutaires nécessaires à la mise en place d'une possibilité de concours communs de chercheurs entre EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique) seront validées et mises en oeuvre. »

Cette action vis-à-vis des organismes de recherche s'inscrit dans les 18 audits d'opérateurs qui ont été menés depuis 2009 et dont sont attendues des économies de « près de 450 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et d'intervention sur l'ensemble de la période 2009-2013 ». « Dix nouveaux audits d'opérateurs seront réalisés en 2012 », annonce le rapport. Parmi les opérateurs audités depuis le précédent rapport figure Oséo, avec les objectifs d'un « repositionnement stratégique » et de « la mise en place d'ici fin 2011 au plus tard d'une comptabilité analytique garantissant une connaissance fine des coûts (...), avec une répartition sincère et exhaustive des frais de fonctionnement entre les trois activités 'innovation', 'financement', 'garantie' ».

Optimisation de la gestion de l'ADEME

Il a par ailleurs été suggéré une « optimisation de la gestion de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en ajustant ses implantations régionales pour trouver des synergies possibles avec les Dreal (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et en modernisant la fonction 'achats' ». « L'amélioration de l'efficacité » de ses interventions doit également pouvoir se faire, selon les conclusions de l'audit, « en se retirant partiellement du subventionnement de certaines activités et en se concentrant sur les dispositifs les plus efficaces ».

En 2011, « le paysage de la recherche a été rationalisé et simplifié », indique le rapport. « Des feuilles de route détaillant la programmation des appels à projets sont en cours d'élaboration pour chacune des alliances » et « des accords-cadres sont signés entre chaque alliance et l'ANR (Agence nationale de la recherche) ». De même, « l'ANRS (Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales) a été intégrée dans l'Inserm », « les fondations dans le domaine de la santé ont été rationalisées » et « l'INRP (Institut national de recherche pédagogique) a été intégré à l'ENS Lyon ».

89 % des mesures progressent comme prévu

Le rapport d'étape passe en revue les 500 mesures prévues dans les ministères au titre de la RGPP, en leur attribuant selon les cas des feux verts (« la réforme progresse au rythme prévu »), des feux orange (« la réforme satisfait la plupart des exigences mais nécessite des actions correctrices ») ou des feux rouges (« la réforme connaît un retard important et doit faire l'objet d'actions correctrices à mettre en oeuvre rapidement »). « En décembre 2011, 89 % des mesures avancent conformément aux objectifs initiaux et bénéficient d'un feu vert, 10 % ont nécessité une décision correctrice et se sont vu attribuer un feu orange et 1 % accusent des retards importants et sont actuellement au rouge » Aucun feu rouge n'accompagne les mesures suivies au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Voici l'état d'avancement de la RGPP dans le domaine de la recherche :

Feux Oranges

Allocation des moyens. Un feu orange est attribué à l'objectif consistant à « optimiser les processus d'allocation des moyens (personnel et fonctionnement) des organismes de recherche en cohérence avec la programmation nationale définie au sein de l'alliance dans le domaine concerné et sur la base de la performance de leurs unités de recherche (notation Aeres – Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) ». En ce domaine, « une mission d'inspection de l'IGAENR sera conduite en 2012 tant auprès des organismes de recherche que des établissements d'enseignement supérieur afin

d'avancer pour faire converger les politiques des universités et des organismes de recherche en matière d'allocation des moyens à la performance ». Le rapport donnera lieu à « des recommandations d'action ».

Gestion des UMR UMR. En vue de « simplifier le fonctionnement des UMR (unités mixtes de recherche) », « le ministère a produit en juin 2011 une note (...) qui présente une description assez complète de la mise en oeuvre de la DGG (délégation globale de gestion) ainsi que des deux expérimentations de développement de plates-formes mutualisées en cours », celle associant le CNRS et l'université de Strasbourg, et celle entre l'Inserm et l'université Paris-Diderot. « Les retours d'expérience (...) permettront l'élaboration d'un plan de déploiement de la délégation globale de gestion et des plates-formes mutualisées dans davantage d'établissements en 2012. » Le rapport mentionne aussi qu'à l'Inra, « une gestion intégrée (...) est par ailleurs en cours de préparation avec une école d'agronomie », tout en signalant que « l'Amue (Agence de mutualisation des universités et des établissements) et le CNRS travaillent conjointement sur l'amélioration du système d'information commun pour les laboratoires ».

TGIR. « Une étude sur la tarification des TGIR (très grandes infrastructures de recherche) a été lancée en septembre 2011 », et « en 2012, une étude sur la performance des TGIR sera lancée à son tour en parallèle de travaux concernant le pilotage financier ». Le rapport annonce que « d'ici fin 2012, l'exploitation des conclusions de l'ensemble des travaux (...) permettront la réalisation d'un plan ministériel d'augmentation des ressources propres des TGIR » et d'un « plan de promotion de l'usage des TGIR auprès des industriels ». Les réflexions doivent aussi déboucher sur « un document de sensibilisation à destination des utilisateurs académiques pour démontrer le complément de financement que représente l'utilisation d'une TGIR », ainsi que sur « un outil de programmation scientifique et de pilotage financier permettant de gérer l'engagement de l'État dans les TGIR à long terme ». « Améliorer le pilotage et la tarification des TGIR », doit engendrer une économie cumulée par rapport à 2010 de quatre millions d'euros en 2011, sept millions d'euros en 2012 et dix millions d'euros en 2013.

Feux Verts

Acteurs. Dans l'optique de « rationaliser l'organisation des acteurs de la recherche » et de « mettre en place un pilotage stratégique des opérateurs de recherche », « le ministère a produit en 2011 une note de doctrine détaillant les rôles respectifs du MESR, des alliances et de l'ANR (Agence nationale de la recherche) ». « Le décret portant réforme des statuts du Cemagref (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement) sera publié ».

Recherche sur projets. La mesure consistant à « augmenter progressivement la part de financement sur projet » est créditée d'un « feu vert », et « le contrat d'objectifs pour l'ANR sera établi et signé au premier semestre 2012 ».

IST. Pour « offrir aux chercheurs un accès à l'information technique et scientifique au meilleur coût », « un dispositif de coordination nationale des acquisitions numériques a été mis en oeuvre, appuyé sur un comité de pilotage réunissant la CPU (Conférence des présidents d'université) et les directions des organismes de recherche, élargi à la Conférence des grandes écoles et au ministère de la Culture et de la Communication ». « Pour la suite de l'action de rationalisation des dépenses d'IST, le comité de pilotage va travailler sur les pistes potentielles permettant de s'affranchir dès 2012 des modèles commerciaux des éditeurs. »

Valorisation. « Dès 2011, les consortiums de valorisation thématiques et les premières Satt (sociétés d'accélération du transfert de technologie) sont devenus opérationnels », signale le rapport. « En 2012, de nouvelles Satt seront développées pour atteindre un nombre total de treize, permettant la couverture complète de l'ensemble du territoire national métropolitain. »

AERES. L'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur « arrive en 2011 à l'issue du cycle d'évaluation des formations d'enseignement supérieur et unités de recherche qu'elle devait mener » et « son plan stratégique 2010-2014 a été révisé pour actualiser son plan de charge ». Elle « conduira au début de 2012 une évaluation du CNRS et de l'ANR »

RGPP : le CNRS prépare un « plan d'action pour une organisation rénovée des fonctions support »

Dépêche AEF 159610 du 14-12-2011

Une nouvelle délégation régionale du CNRS va être créée à Villejuif (Val-de-Marne) en 2015, « par fusion des délégations d'Ivry-sur-Seine et de Thiais ». Telle est l'une des mesures du « plan d'action 2012-2015 pour une organisation rénovée des fonctions support (1) au CNRS » que l'organisme est en train de

préparer, et dont AEF s'est procuré une version de travail datée du 1er décembre 2011. Ce plan d'action fait suite à l'audit mené cette année par l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche). Les locaux libérés à Ivry-sur-Seine pourraient accueillir des unités de sciences humaines et sociales actuellement implantées à Paris, en attendant l'ouverture du campus Condorcet, à l'horizon 2017-2018. Ces opérations, chiffrées à onze millions d'euros (huit pour la rénovation des locaux de Villejuif, trois pour les déménagements), devraient être « globalement sans impact sur le budget du CNRS » grâce à la vente de biens que l'organisme possède à Paris et à Vitry-sur-Seine.

En Île-de-France est aussi étudiée « la perspective d'un site de Gif (Essonne) gestionnaire des laboratoires de Gif, Orsay et de Saclay », tandis que le siège serait « concentré sur la gestion des fonctions stratégiques et des laboratoires à l'étranger ». « Les délégations régionales sont maintenues en province », sachant qu'un groupe de travail « produira pour juin 2012 une étude portant sur certaines réorganisations de périmètre, par exemple pour ce qui concerne les sites de Limoges et de Clermont-Ferrand ».

Interrogé par AEF, Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources du CNRS, précise qu'« en l'état, le contenu du plan n'est pas stabilisé ». « Il s'agit encore d'un document de travail communiqué exclusivement aux organisations syndicales représentatives, conformément aux pratiques du dialogue social en vigueur au CNRS. Il a déjà fait l'objet de modifications suite à deux réunions de travail avec les syndicats et deux réunions supplémentaires sont encore prévues avant la mi-janvier 2012. Le plan d'action devra ensuite être validé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, puis adopté par le conseil d'administration du CNRS du 17 février 2012 après avis du Comité technique, dans la deuxième quinzaine de janvier. Il sera alors communiqué à l'ensemble des agents de l'organisme. » Le directeur général délégué explique par ailleurs que « ces propositions ont été élaborées à partir du document de l'IGAENR, mais aussi de deux concertations organisées auprès des agents du CNRS ». « C'est ainsi qu'elles intègrent des contributions élaborées par les agents eux-mêmes, comme par exemple sur la dématérialisation des factures », souligne-t-il.

Lettres de mission

Pour répondre à l'une des préconisations de l'IGAENR, le plan d'action prévoit que « les délégués régionaux disposeront de lettres de mission » qui leur seront envoyées « au 31 janvier 2012, après l'avis du Comité technique ». Le projet du CNRS précise que « la diffusion de ces lettres de mission a été retardée dans l'attente du document de l'IGAENR qui n'apporte aucune précision supplémentaire à ce sujet ». Il reviendra à la MPR (mission « pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts ») de mettre en place le « pilotage décisionnel au profit du DGD-R (directeur général délégué aux ressources) » sous forme d'un « tableau de bord stratégique » en 2012 puis, « sur la base de cet outil, sera responsable du suivi du pilotage décisionnel des délégations régionales ».

« Une cotation des postes des cadres supérieurs du CNRS sera finalisée pour le 1er juin 2012 ». Elle « ouvre l'opportunité d'une réflexion sur le régime indemnitaire des cadres supérieurs en 2012, dont l'Ifsic (indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif) et la PPRS (prime de participation à la recherche scientifique) demeureront les fondements ». S'agissant des ITA (ingénieurs, techniciens et administratifs) impliqués dans les fonctions support, le CNRS pense qu'en confier la gestion au DGD-R, ainsi que le propose l'IGAENR, « serait totalement orthogonal » à la démarche mise en place dans l'organisme, à savoir que « les ressources humaines et financières sont désormais attribuées de manière globalisée aux directeurs d'institut qui les redéplient entre les unités, selon leur politique scientifique et les caractéristiques de leur communauté ». Un groupe de travail doit faire des propositions en janvier 2012 pour « optimiser l'allocation des effectifs des fonctions support ».

Simplifier la gestion des laboratoires : Projets GESLAB et CAPLAB

« La plupart des simplifications proposées (...) s'inscrivent dans le cadre du partenariat entre le CNRS et les universités » et « dépassent les seules recommandations de l'IGAENR, qui ne couvrent que partiellement les champs de la simplification », rappelle le CNRS. Première simplification : le projet Geslab, « un outil commun de gestion financière » des laboratoires, élaboré en partenariat entre le CNRS, la CPU (Conférence des présidents d'université) et l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements), dont le CNRS assure la maîtrise d'ouvrage à partir du 1er janvier 2012, pour un déploiement prévu en 2013.

Un second projet Caplab doit proposer « un outil commun de description des activités du laboratoire », en « remplacement à terme des applications actuelles Labintel et Graal ». Il s'agit notamment « de faciliter l'élaboration des dossiers Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur), mais aussi à terme d'autres dossiers nécessitant une présentation du laboratoire », précise le CNRS. L'Amue en assurera la maîtrise d'ouvrage à partir du 1er janvier 2012, pour une mise en oeuvre effective « en 2014 ».

Par ailleurs, le CNRS travaille à « une infrastructure nationale sécurisée » qui permettra de déployer une « messagerie unifiée » au 1er semestre 2012. Il prépare aussi le projet Core, toujours pour 2012, « une plate-forme collaborative nationale sécurisée à destination des laboratoires ». De même, un « cloud privé » va permettre de généraliser à partir de 2012 une « offre de services infrastructures et sécurité » aux laboratoires intéressés.

Référentiel financier et comptable des unités de recherche

En matière de gestion, « le CNRS et la CPU-Amue valideront un 'référentiel budgétaire' commun aux partenaires », à savoir l'outil Dialog, dont le « déploiement général sera proposé aux partenaires à partir de 2013, ainsi qu'aux autres EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique) exerçant une cotutelle sur les unités mixtes de recherche ». En outre, « un groupe de travail commun Amue-CPU-CNRS-IRD (Institut de recherche pour le développement), associant les ministères de tutelle (...) a été mis en place en mars 2011 » pour « produire dès la fin de l'année 2011 la première version d'un 'référentiel financier et comptable des unités de recherche' » qui sera « mis en oeuvre courant 2012 ».

Pour les achats, « est en préparation un marché national pour les fournitures de bureau (...) et le recours à l'Ugap (Union des groupements d'acheteurs publics) est systématiquement encouragé ». Le CNRS aura la responsabilité du marché « Matinfo » et du « groupement de commande pour les marchés d'information scientifique et technique qui associent aujourd'hui 63 partenaires académiques ». La dématérialisation des achats commencera dans « les prochains mois » avec « un portail d'achats en ligne », avant de passer à la « dématérialisation des factures ».

Délégation globale de gestion

Il ne suffit pas de « décréter le déploiement d'un concept abstrait », rappelle le CNRS, soulignant qu'« il faut donner à la DGG (délégation globale de gestion) une dimension concrète, en créant les outils permettant sa mise en oeuvre opérationnelle, afin de susciter une volonté partagée des partenaires ». C'est la raison pour laquelle l'organisme « s'investit donc dans l'élaboration d'outils de gestion partagés et mutualisés avec ses partenaires qui, une fois mis en place, se traduiront par l'existence d'une DGG 'de fait' ». Dans l'immédiat, « le CNRS proposera d'ici le 30 avril 2012 aux partenaires concernés d'assurer en gestion DGG-CNRS les unités identifiées » par l'IGAENR, « dont les ressources émanent à plus de 70 % du CNRS ». Une soixantaine d'unités sont concernées.

S'agissant du « passage en DGG partenaires », le CNRS « demeure à l'écoute de ses partenaires » et se dit « prêt à travailler avec eux » pour mettre en oeuvre une DGG sur la base des outils de gestion partagés actuellement en préparation. L'organisme considère aussi qu'« au-delà de ses seules implications budgétaires et financières, la DGG est l'occasion d'aborder des questions très concrètes en termes de partenariat, comme les questions d'hygiène et de sécurité ou la responsabilité des partenaires vis-à-vis de leurs agents en mission à l'étranger ».

Le CNRS expérimente aussi une « plate-forme de services partagés » avec l'université de Strasbourg, dont la phase opérationnelle « commence en janvier 2012 avec la mise en place des premiers CGP (centres de gestion de proximité), celle du regroupement des fonctions de gestion centralisée étant programmée pour septembre 2012 ». Par ailleurs, il « proposera à l'Inserm d'accueillir sa délégation régionale dans les locaux de la délégation régionale Nord [du CNRS] et de mutualiser les charges de gestion ».

Mutualiser les actions de formation

Sont aussi prévues « la mutualisation des actions nationales de formation » et celles en Île-de-France au 1er janvier 2013, la « transformation de la gestion des écoles thématiques » pour « rassembler au niveau de l'unité l'ensemble des financements » et le « développement de nouveaux outils pédagogiques » à partir d'expérimentations menées en 2012. De même, une « mutualisation de la formation entre établissements de recherche » est envisagée et « un groupe de travail inter-EPST sera institué en 2012 ».

Le Soc (service opérateur des concours), à Meudon (Hauts-de-Seine), se verra confier « l'ensemble des concours internes » à partir de 2014 et « une partie des concours externes de recrutement des ingénieurs et assistants-ingénieurs, ainsi que les concours externes des catégories B et C pour les postes ouverts en Île-de-France, comme cela se fait actuellement ». Un « portail e-recrutement » sera conçu en 2012 et mis en place en 2013.

Le CNRS établira aussi « un marché de restauration unique pour l'ensemble des délégations régionales » début 2014, et « va rechercher l'harmonisation de la part patronale entre restauration propre et restauration hébergée dans toutes les conventions » avec ses partenaires.

(1) Les fonctions support sont les finances, les achats, la gestion des ressources humaines, le patrimoine, les systèmes d'information, les services généraux, la communication, le juridique, le secrétariat de direction et la restauration collective.